



REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL "PERFORMANCE"

22 MARS 2013, SAINT-MALO, 9H30 - 12H30

COMPTE-RENDU

REUNION ORGANISEE PAR	Dominique DUVIGNEAU (Elu LBA)
ANIMATEURS	Dominique DUVIGNEAU (Elu LBA) et Jonathan BALESTON-ROBINEAU (CTS)
PARTICIPANTS	Michel COCHARD Cyrille LE NADER Dominique DUVIGNEAU Jonathan BALESTON-ROBINEAU, CTS
EXCUSES	Laurent LE BRAS Gilles BIONAZ Marc PHELIPPEAU Jean-Charles GICQUEL
ABSENTS	Alain LE BORGNE Vincent LE DAUPHIN

OBJET DE LA REUNION

Un premier groupe de travail avait initié une réflexion autour du thème de la "performance" lors des assises de l'athlétisme breton organisées le 7 décembre 2013, à l'initiative du Président de la Ligue de Bretagne d'Athlétisme.

Cet échange collectif avait permis de clarifier un certain nombre de notions et d'engager une réflexion autour de certains axes qui paraissaient pertinents afin de formuler un projet de territoire cohérent en la matière.

Dans le cadre du "Regroupement de l'Excellence Sportive" organisé à Saint-Malo les 22 et 23 mars 2014, la Ligue a souhaité réunir de nouveau ce groupe de travail pour poursuivre les réflexions, autour cette fois-ci de la thématique suivante : *"Athlètes performants et entraîneurs : comment les instances fédérales peuvent-elles les accompagner ?"*

Le groupe a travaillé sur ce sujet en tentant d'abord d'identifier les problématiques et difficultés de terrain, concrètes, qui se posent à chacun de ces acteurs dans leur investissement au quotidien. Dans un second temps, nous avons essayé d'identifier quel acteur fédéral pouvait intervenir pour faciliter les processus, et éventuellement de quelle manière.

PARTENAIRES PRINCIPAUX



**Crédit Mutuel
de Bretagne**
LA banque à qui parler

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



Les problématiques que peut rencontrer l'athlète	Modalités possibles d'accompagnement
<p>La problématique de l'accès aux infrastructures sportives avec pour soucis central de minimiser les pertes de temps, et d'énergie !</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attention : il faut rappeler que les stades sont municipaux ! ➤ 1er interlocuteur : la Mairie ➤ 2ème interlocuteur : le club résident <p>Au niveau des instances, il semble nécessaire de transmettre l'information sur la démarche à avoir dans ce type de situations.</p> <p>Concernant les athlètes listés voire les sportifs les plus performants de la ligue, un interlocuteur privilégié au niveau de la ligue (le CTS en charge du secteur Performance) pourrait, au cas par cas, tenter de remédier aux difficultés rencontrées.</p>
<p>Construire un environnement minimisant les risques de blessures :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ possibilités de procédures de récupération (kiné, ostéo, sophro, sauna-hammam, vélo, natation, etc.) ↳ possibilité de mise en place d'un suivi médical régulier (médecin du sport, podologue, etc.) ↳ possibilité de mise en place d'un suivi sur le plan psychologique et/ou de la préparation mentale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un des rôles et intérêts des structures permanentes d'entraînement. ➤ Les clubs les plus structurés peuvent également tisser ce réseau et le proposer à leurs licenciés. ➤ Les athlètes listés sont des cas particuliers : ils bénéficient, qu'ils soient ou non en structure, d'un suivi longitudinal obligatoire pris en charge. <p>Au niveau territorial, un <u>listing de personnes ressources</u>, avec lesquelles les différentes structures fonctionnent et ont tissé des liens, pourrait être réalisé.</p>
<p>Les déplacements en compétition, les coûts de stages</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ces deux domaines générant des dépenses sont l'objet de l'aide financière mise en place par la Ligue de Bretagne d'Athlétisme à destination des sportifs <u>membres du "Groupe Bretagne"</u> pour l'année civile en cours. ➤ Pour les <u>sportifs listés Espoirs</u>, le coût des stages régionaux dans le cadre du suivi de l'ETR est même intégralement pris en charge par la Ligue. ➤ Un autre dispositif, complémentaire, pourrait être mis en place : une <u>prise en charge forfaitaire</u> (par la ligue) d'une chambre d'hôtel + déplacement pour les championnats régionaux sur piste estivaux pour les athlètes les plus performants de la Ligue. Ils pourraient venir dans ce cadre avec leur entraîneur, la veille, et profiter de conditions optimales. Cela pourrait également favoriser une participation accrue des meilleurs régionaux à ce championnat. Il faudra si cette action est mise en place, être précis dans la communication et la présentation de la démarche aux clubs / entraîneurs / athlètes. ➤ Ce dispositif pourrait aussi ("à la place") être appliqué pour des meetings régionaux.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est bien précisé dans les échanges que la Ligue ne peut pas et ne doit pas tout payer - ce n'est pas son rôle, et elle n'en aura pas les moyens - chaque échelon doit intervenir à son niveau pour accompagner ce besoin, le club en premier lieu.
Le temps disponible - la mise en place de son double projet	<ul style="list-style-type: none"> ➤ cas particuliers et spécifiques des athlètes listés : bénéficient de droits inscrits dans des textes réglementaires et d'un suivi individualisé avec le CTS (associant l'entraîneur) ➤ pour les sportifs les plus performants, à leur demande, ce même accompagnement pourra éventuellement être mis en place ➤ pour les autres sportifs de la ligue, cette mise en place est à envisager au niveau club sous l'angle du réseau : associer parents, club, établissement, éventuellement collectivité pour les professionnels et tout autre acteur concerné par le sujet.

<i>Les problématiques que peut rencontrer l'entraîneur</i>	<i>Modalités possibles d'accompagnement</i>
La disponibilité en termes de "temps" au regard de son/ses activités professionnelles pour les personnes encore en activité. Difficulté majeure pour les entraîneurs accompagnant des sportifs performants/de haut-niveau s'entraînant plus de 6 fois par semaine.	<p>Seul un traitement au "cas par cas" semble possible. Le premier interlocuteur est le club pour l'entraîneur, vis-à-vis de son employeur.</p> <p>Cette problématique pose la question entre le <u>statut de bénévole</u> de l'entraîneur et son potentiel <u>statut de professionnel</u> s'il est diplômé (BE, DE, DES, ou CQP athlétisme). En effet, une mise à disposition ou un temps partiel semble plus facile à négocier dans la mesure où l'entraîneur bénéficierai, sur le temps dégagé à l'entraînement, d'une compensation.</p> <p>Dans le cadre des structures d'entraînement (CLE ou CRE) et si l'entraîneur est diplômé, le comité départemental ou la ligue pourrait être l'interlocuteur de négociation - il s'agirait de cas tout à fait spécifiques et particuliers.</p>
Soucis de la "culture de l'entraînement" des athlètes et parents	<ul style="list-style-type: none"> ➤ en direction de <u>l'athlète</u> : c'est un des principaux rôles de l'entraîneur, mais c'est aussi un rôle que joue l'ETR dans le cadre des stages régionaux ➤ dans la relation avec <u>la famille</u> du sportif : comment les impliquer ? comment les faire réfléchir à ce qu'implique un projet de performance ? Le relationnel humain au cas par cas ne peut être remplacé. Dans le cas des sportifs listés, le CTS pourra jouer ce rôle, en complément du relationnel régulier qu'entretien l'entraîneur.

Le besoin de se former, de s'informer, de ré-actualiser ses connaissances et de s'enrichir

- La ligue met de nombreuses actions en place dans ce champ :
 - formation initiale : diplômes fédéraux, CQP
 - formation continue : colloques
 - possibilité d'assister aux séances lors des stages ETR
- Pour les entraîneurs les plus investis et les plus expérimentés, des actions complémentaires pourraient être envisagées :
 - compagnonnage vers des structures d'excellence ou des groupes d'entraînement
 - déplacement collectif à l'occasion d'un colloque type "Lundi de l'INSEP"
 - Inscription à la revue AEFA
- Pour tous, la mise en place d'une banque de donnée, type "veille documentaire", pourrait être envisagée sur le site de la Ligue ; également, la mise en place de chaînes vidéos sur internet suite aux stages régionaux.